



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelier des universités.**

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et L719-8,

VU l'expiration, à la date du 12 décembre 2020, du mandat du président de l'université de Strasbourg,

CONSIDERANT les effets du confinement et la nécessité de reporter le processus électoral de l'université de Strasbourg pour le renouvellement de ses conseils centraux et l'élection d'un nouveau président,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Michel Deneken, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'université de Strasbourg à compter du 13 décembre 2020, et ce jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale des services de l'université de Strasbourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 12 novembre 2020



Jean-Marc HUART